



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ 33

Moto-Club \_\_\_\_\_ MOTO CLUB DOMAZAN

N° d'affiliation \_\_\_\_\_ C 0316

Date \_\_\_\_\_ 10/03/2019

Lieu \_\_\_\_\_ DOMAZAN

Organisateur technique - MOTO CLUB DOMAZAN

E-mail \_\_\_\_\_ M. Desperandieu@gmail.com

Téléphone \_\_\_\_\_ 06.08.34.00.21

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

**Article 1 Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

**Article 2 Officiels**

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DAVID Patrick	Licence : 007926
Président du Jury ou Arbitre*	DECOUT Delphine	Licence : 197143
Membre du Jury	LHERMET Daniel	Licence : 015722
Membre du Jury	DUBOIS Didier	Licence : 163447
Commissaire technique responsable	TRAVERSA Didier	Licence : 126173
Responsable du chronométrage	LAMBALLE Eric	Licence : 181566

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

**Article 3 Horaires Prévisionnels\***

Contrôles Administratifs: 13H30 - 18H00	Départ: 8H30
Contrôles Techniques: 13H45 - 18H15	Arrivée: 17H
Remise des prix: 18H00	* Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

**Article 4 Catégories & Engagements**

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR REGION CHAMPIONNAT DE LIGUE OCCITANIE CHAMPIONNAT DE LIGUE PROVENCE			Conforme au Code de la route - 14 ans minimum	Voir les règlements généraux de la Coupe de France des Régions d'Enduro et des Championnats des Ligues Occitane et Provence.

**Engagement :**

Site Internet : ENGAGE SPORT

Contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

**Chronométrage :**

Location de transpondeur :  oui

Tarif : FFM

Caution : FFM





**REGLEMENT PARTICULIER 2019**

**ENDURO**

**Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**Article 6 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 7 Médicalisation de la manifestation**

Nom du responsable médical DR. LEVEQUES (AMIS)

Nombre de secouristes ..... 13

Nombre d'ambulances) ..... 4

Hôpital le plus proche ..... AMIS NON

Temps de trajet (en min) ..... 10 minutes

**Article 8 Le site de pratique**

Caractéristiques : Longueur de la boucle 70 KMS Distance journalière 460 KMS  
 Nombre de Contrôles Horaires AUTOUR Contrôles de Passage 5  
 Nombre de spéciale(s) :  
 - De type Banderolée (MX) 3 Longueur(s) entre 4 et 6 KMS  
 - De type Enduro (en ligne) ----- Longueur(s) -----  
 - De type X-Trem ----- Longueur(s) -----

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ?  oui  non  
 Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ?  oui  non  
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non

Capacité Moto : 400  
(7 par kilomètre maximum)

**⚠ Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

**Visa du Moto-Club**

Date : 29/11/18

**Visa de la Ligue**

Date : 07/12/18  
 LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE  
 Commission Enduro / Endurance  
 LE PRESIDENT  
Thomas ANGELES

**Visa de la FFM**

Date :  
 Numéro :

